

# L'écho de Sainte-Fauste

## L'écho de Sainte-Fauste

### BULLETIN MUNICIPAL N°12

Août 2009



#### NOTRE PHOTO : INAUGURATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Le ruban tricolore a été coupé en présence des habitants de la commune et des personnalités (de gauche à droite) : Mme FLEURAT, Conseillère régionale ; M. GIUDICELLI, sous-préfet ; M. BRUNAUD, Maire ; M. LAIGNEL,

Président du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne ; M. ROULLET, Vice-Président du Conseil Régional, M. BOUGAULT, Conseiller général ; Mme COLSON, Députée suppléante.

#### LE MOT DU MAIRE

Comme le montre la photo ci-dessus, la rénovation de la salle des fêtes s'est conclue par l'inauguration du bâtiment. Les habitants de Sainte-Fauste et les représentants des instances qui ont participé au financement de cet investissement étaient conviés pour cette occasion

Un tel équipement a deux fonctions, tout d'abord permettre à chacun, à titre privé, contre location, de profiter de cette salle. Ensuite ce lieu est utilisé par les associations locales et la commune pour vous proposer divers rassemblements, occasions de rencontre et d'échanges utiles pour créer ces liens de respect et de reconnaissance mutuelle qui sont le fondement d'une vie sociale intelligente.

Forts de cette cohésion les habitants de Sainte-Fauste doivent aspirer au moins à un respect de leur cadre de vie, et de leurs biens tant privés que collectifs ainsi qu'à un partage en bonne intelligence de l'espace communal.

Vus les événements récents, dégradations de biens privés (voiture, jardins) ou de biens publics (abri bus), simili course de motocyclettes sur les voies et chemins communaux, il reste beaucoup à faire pour que ces valeurs soient partagées par un plus grand nombre.

Jean-Marc BRUNAUD

# ACTUALITES

## INAUGURATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

Les travaux sont maintenant finis et la salle multi-activités, rénovée, mise aux normes et agrandie, a pu être inaugurée le 10 janvier en présence des habitants de la commune et des représentants des organismes ayant contribué à la construction ou au financement.

Plusieurs Conseillers régionaux avaient fait le déplacement, ainsi Monsieur GIUDICELLI, Sous-préfet d'Issoudun, Monsieur LAIGNEL, Président du pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, Monsieur BOUGAULT, Conseiller général du canton d'Issoudun-sud, Monsieur ROULLET, Vice-président du conseil régional et Madame COLSON, député suppléante de la circonscription d'Issoudun. Les maires de la Communauté de Communes de Champagne Berrichonne ainsi que le Président étaient venus en voisin.

Les discours ont rappelé que cette réalisation n'aurait pas pu se faire sans le concours de la région, du département et de l'Etat. Vous trouverez ci-contre les grandes lignes budgétaires de ce projet. Pour finir, après la coupe du ruban tricolore, l'assemblée s'est réunie autour du cocktail dans une ambiance sympathique.

Les habitants de Sainte-Fauste sont les premiers bénéficiaires de ce lieu de fêtes et d'activités qu'ils peuvent réserver pour des réunions en famille, entre amis ou

pour des rencontres culturelles ou associatives. Les modalités de fonctionnement ainsi que les tarifs sont rappelés dans la rubrique Vie pratique.

### *Financement de l'opération :*

Les travaux, études, honoraires, sur ce bâtiment s'élèvent à 262 000 € dont une moitié consacrée à l'agrandissement de la salle et l'autre moitié aux différentes mises aux normes (cuisine, insonorisation, électricité, accessibilité, assainissement, etc).

Ces travaux sont financés par la Région Centre à hauteur de 60 000 € dans le cadre du contrat de Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne. L'Etat participe pour 41 200 € à travers la dotation d'équipement des communes et de fonds du ministère de l'intérieur. Le Département aide la commune de Sainte-Fauste à réaliser cet investissement en versant 24 300 € par l'intermédiaire du FAR, fonds d'équipement pour les communes rurales.

La commune a contracté un emprunt pour 135 000 €, cet emprunt est remboursé à hauteur de 9 000 € par an. Dès aujourd'hui les locations encaissées représentent une recette de 7 500 € et devraient atteindre 9 000 € à un rythme de croisière, ce qui fait de cet équipement un des rares investissements qui se finance lui-même.

## BANQUET DES ANCIENS

Avec ce petit nom affectueux, ce banquet rassemble chaque année les habitants de la commune âgés de 65 ans et plus. Il est toujours très attendu car il est l'occasion de remémorer les bons moments passés ensemble, dans une ambiance festive.

Cette année, 37 personnes participaient au repas le 14 mars à midi, à la salle des fêtes. Outre les "anciens", le personnel communal et le conseil municipal étaient aussi invités et assuraient le service à l'assiette.

Les convives ont fait honneur au menu, préparé par le restaurant "L'Ecu" de Vouillon, et composé d'une cassolette financière, suivie d'un pintadeau à la normande avec son flan de pleurotes. En dessert, la tourtière poires-chocolat avec sa boule de glace vanille a été bien appréciée.

Pour digérer, certains participants, ayant sans doute des fourmis dans les jambes, ont entamé une bourrée au son de la vielle.



# ACTUALITES

## TRAVAUX REALISES

### Suppression du point propre :

A l'heure où l'écologie est à la mode, annoncer la suppression d'un point propre relève de l'absurde. Et pourtant, cet emplacement prévu pour la collecte des verres et des papiers n'avait plus rien de propre : verre cassé, dépose de déchets humides et autres détritrus.

Isolé et situé au carrefour des routes de Thizay et de Sainte-Fauste, il était devenu le lieu de prédilection de personnes peu respectueuses de l'environnement. Ce coin est maintenant avantageusement transformé en parterre fleuri.



Des containers pour la récupération du verre et du papier sont à disposition à proximité de la mairie. Pour les autres déchets, voici les horaires des déchetteries avoisinantes .

- Vouillon : lundi, vendredi et samedi : 9h à 12h  
14h à 18h.
- Neuvy-Pailloux : lundi : 9h à 12h ; 14h à 17h  
vendredi et samedi : 9h à 12h 14h à 18h

Enfin, il est rappelé que les "monstres" sont ramassés par le SICTOM une fois dans l'année (dernier ramassage octobre 2008) directement devant chaque habitation. Le ramassage s'effectue en 2 tournées, l'une pour la ferraille et la deuxième pour les autres encombrants.

### Travaux Chemin des mésanges :

Le Chemin des Mésanges, dans sa partie inférieure, après le carrefour avec le Chemin des Bouvreuils est une des parties les plus basses du village, Lors de gros orages ou de fortes pluies à répétition, l'eau s'y écoule en grande quantité.

La réfection de la mare avait dans un premier temps permis de limiter les conséquences d'une forte pluviométrie : l'eau ainsi retenue n'arrivait plus jusqu'aux maisons.

Le remembrement a permis l'acquisition de bandes de terre afin de créer des fossés permettant d'évacuer plus vite l'eau de cette partie du village.



L'installation de busage d'un assez grand diamètre a ensuite été effectuée pour canaliser l'eau vers les nouveaux fossés. La difficulté principale consistait à respecter la pente adéquate sans rencontrer les canalisations d'eau potable. En effet, la canalisation principale desservant tout le village arrive ici.



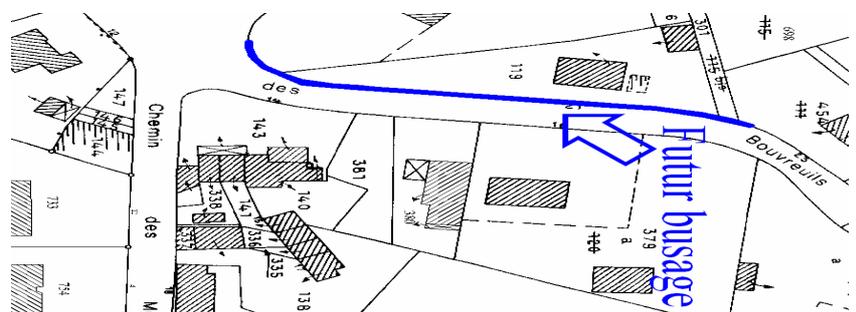
Enfin, des travaux de réfection de la chaussée doivent être effectués à l'automne.

## TRAVAUX A VENIR

### Travaux Chemin des Bouvreuils

Des travaux de busage vont être effectués cet automne sur le Chemin des Bouvreuils depuis le carrefour avec le Chemin des Mésanges jusqu'au busage existant en direction du Chemin de Levroux.

Cette réalisation terminera les travaux de ce quartier.



# VIE DE LA COMMUNE

## MANIFESTATIONS

### Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre célébrait cette année le 90<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918. Pour marquer l'événement, Amélie a accepté de lire quelques morceaux choisis dans les lettres écrites par les "poilus" pendant ces terribles années. Puis pour finir la cérémonie, Francine, nouvelle habitante de la commune, a joué l'air de La Marseillaise à la clarinette.

### Commémoration du 8 mai

En mémoire des victimes de la seconde guerre mondiale, une cérémonie s'est déroulée, le 8 mai, au monument aux morts de Sainte-Fauste. Monsieur DELEGISE, témoin de cette époque et Camille, en tenue militaire, ont accompagné le maire pour le dépôt de la gerbe de fleurs devant la stèle.

La cérémonie s'est poursuivie dans la salle des fêtes autour du vin d'honneur

### Remise de cartes d'électeur :

Les 3 jeunes nouvellement inscrits sur les listes électorales étaient conviés le 8 mai pour une remise solennelle de leur carte d'électeur en vue des élections européennes. Emma, Donatien et Barthélémy ont d'ailleurs tenu chacun une permanence au bureau de vote, le 7 juin.



### Plan de la Commune

Sur la double page suivante, vous trouverez le plan de la partie remembered de la commune. Vous y découvrirez les chemins communaux ainsi que leur nom. Vous pourrez garder cette carte pour les balades à pied ou en vélo. Attention, certains d'entre eux sont interdits à la circulation. Par ailleurs, lorsque la circulation est tolérée, nous vous demandons de ne pas y circuler à certaines périodes de l'année afin de garder ces chemins en bon état. Ce sont avant tout des chemins ruraux sur lesquels les différents usagers doivent pouvoir cohabiter en bonne intelligence. Les chemins qui ne sont pas surlignés en couleur sont des accès privés aux parcelles. Vous ne pouvez y pénétrer qu'avec l'autorisation du propriétaire. Les parties vertes sont des terrains communaux ; vous pouvez également vous y promener. Le prochain bulletin vous indiquera quant à lui les noms des rues à Sainte-Fauste et à Ablenay. En attendant, allez donc flâner le long des chemins communaux. Bonne promenade !



### Horaire de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert :  
les mardi, jeudi et vendredi : 14h à 17h  
les mercredi et samedi : 9h à 12h

### Calendrier :

Dates des manifestations connues à ce jour :

- Repas du Comité d'Animation de Sainte-Fauste : Samedi 28 novembre 2009
- Téléthon : Samedi 5 décembre 2009
- Traversée de Sainte-Fauste organisée par la mairie et barbecue du Comité d'Animation de Sainte-Fauste : Dimanche 4 juillet 2010

# VIE ASSOCIATIVE

## ASSOCIATIONS : DONNEURS DE SANG SAINTE-FAUSTE/THIZAY

### Marche des donneurs de sang :

L'association des Donneurs de Sang Bénévoles (DSB) de Sainte-Fauste/Thizay a organisé sa marche annuelle autour de Thizay le dimanche 22 mars.

Cette manifestation a accueilli 155 participants de 5 à 80 ans sur un parcours de 10 ou 16 kms selon l'envie des marcheurs. Des points de ravitaillement leur ont permis de reprendre des forces au cours du trajet. A l'arrivée, la remise des coupes et le vin d'honneur ont ponctué la rencontre.

Les donneurs et non-donneurs sont attendus l'année prochaine, la marche sera cette fois-ci organisée autour de Sainte-Fauste.

### Banquet des donneurs de sang :

Le restaurant L' Ecu de Vouillon a une nouvelle fois accueilli les donneurs de sang pour leur banquet annuel en avril. Même si les membres de l'association sont venus moins nombreux cette fois-ci, ce rendez-vous rassemble chaque année les donneurs bénévoles des communes de Sainte-Fauste et de Thizay autour d'un repas.

Le menu a d'ailleurs été apprécié à *sang pour sang* !

Le banquet est ouvert à tout le monde, amicalistes ou non. Cependant, pour récompenser les amicalistes les plus assidus, l'amicale leur propose un tarif réduit :

2 dons                      repas ½ tarif

3 dons                      repas gratuit

Prochain don à Neuvy-Pailloux : lundi 24 août après-midi

## INTER-ASSOCIATIONS : TELETHON

Sainte-Fauste, comme beaucoup d'autres communes et associations, s'associe au Téléthon ! Les particuliers et associations de la commune se mobilisent, tous les ans, ainsi que les habitants qui souhaitent soutenir cette action. Chaque année, le montant qui est remis à l'association est en augmentation. Et grâce à vous, l'année 2008 nous a permis de franchir le cap des 1 000 euros : 1 003 euros pour être exact. Bravo et merci à tous. Les actions sont identiques d'une année à l'autre : vente de croissants à domicile, vente de sapins de Noël et de décorations pour les tables de fêtes ou le sapin. ces décorations sont, pour la plupart fabriquées par les habitants de la commune. Vous pouvez également trouver quelques cadeaux à offrir.

Un apéritif simple, mais copieux clôture cette journée.

Tous les bénéfices sont intégralement reversés au Téléthon. Celui-ci, comme chacun sait, répartit ensuite cet argent entre différents centres de recherche pour permettre d'avancer dans la connaissance de maladies comme la myopathie, et de trouver des soins appropriés.

Le Téléthon 2009 aura lieu le samedi 5 décembre et nous espérons que le groupe habituel va s'enrichir de nouveaux bénévoles. Qui peut aider ? Tous, quelque soit votre âge. C'est très simple, il suffit de donner vos coordonnées à la mairie, ou au domicile du maire, et vous serez contactés. Les possibilités sont diverses. Vous pouvez, au choix, distribuer les croissants le matin, aider pour la permanence à la salle multi-activités dans la journée ainsi que pour l'apéritif du soir ou venir fabriquer des objets à vendre.

D'autres personnes brodent, collent, peignent, poncent ou confectionnent chez elles ou apportent les objets terminés.

Enfin des objets ou décorations sont offerts par certains habitants de la commune, pour être vendus au profit du Téléthon.

Et pour terminer, il faut des acheteurs. Il est donc évident que chacun peut trouver sa place dans cette journée, dont le seul but est d'avancer dans la recherche médicale.

## PROJETS

### La fête des voisins :

Parmi les nouveautés, il est proposé de lancer la fête des voisins dans la commune. Voilà une nouvelle occasion de se rencontrer entre habitants du même secteur, d'accueillir les nouveaux arrivants, bref de conserver la convivialité qui caractérise la campagne.

L'idée de cette fête est un repas improvisé où chacun apporte un petit quelque chose à partager. La commune étant étendue, un calendrier sera établi, pour proposer 3 dates entre mai et juin, dans 3 lieux de proximité : l'un au bourg de Sainte-Fauste et 2 autres à Ablenay.

Si elle a le succès attendu, cette fête sera reconduite les années suivantes.

### Les jeunes ont la parole !

Les jeunes sont invités à exprimer leurs idées pour "kiffer" la commune.

Si vous trouvez les propositions des adultes ringardes, voire "carrément reloues", pourquoi ne pas trouver ensemble d'autres "trucs qui déchirent" et qui plairaient aux "djeunes" ?

Préparer un spectacle ? Monter un groupe de musiciens ? Organiser une "teufe" ? Créer une rencontre sportive ? etc ...

Chacun peut réfléchir, dès maintenant, à ce qu'il aimerait faire, une réunion aura lieu à la rentrée pour que les jeunes choisissent eux-mêmes quelques-unes des propositions et entreprennent leurs réalisations.

Hyper cool !

# VIE PRATIQUE

## LOCATION DE LA SALLE MULTI-ACTIVITES

### Renseignements et réservation :

les renseignements et les réservations de la salle se font auprès de la mairie. Les visites sont possibles à condition qu'elle ne soit pas occupée. Il est donc préférable de prendre rendez-vous.

La salle peut contenir 120 personnes à table, 150 personnes debout. Le maximum autorisé est de 170.

Un limiteur de bruit est installé. Le niveau sonore maximal toléré est de 105 décibels.

Des crochets ont été accrochés tout autour de la salle et servent à la décoration. Aucun autre "accrochage" ne sera toléré. Un escabeau est également à votre disposition.

La salle peut être louée aussi bien la semaine que le week-end. La réservation peut s'effectuer très longtemps à l'avance : n'hésitez pas à prendre contact dès que votre date est définie. Les week-end du mois de juin, par exemple, sont réservés plus d'un an à l'avance. Au contraire, si votre date est libre, vous pouvez très bien réserver moins de 10 jours avant votre manifestation.

Un chèque d'arrhes correspondant à la moitié de la location est demandé pour confirmer votre réservation. La mairie n'ayant pas le droit de garder les chèques, ils seront transmis et aussitôt encaissés à la trésorerie d'Issoudun.

La seconde moitié de votre location est à payer au plus tard à la prise des clefs.

Un chèque de caution de 500 € vous est également demandé lors de la remise des clefs. Il vous sera redonné, si tout est en ordre, lors de l'inventaire sortant.

### Vaisselle et équipement :

La vaisselle est prévue pour 120 personnes. Les verres et les tasses sont prévus pour 170 personnes.

Outre des tables (1,60 x 0,80) et des chaises, l'inventaire comprend des petites cuillères, des fourchettes, des couteaux, des grandes cuillères, des coupes à champagne, des verres à vin, des verres à eau, des verres empilables, des assiettes plates, des assiettes à dessert, des tasses à café, des saladiers, des pichets, un plat à rôtir, une casserole en inox, des plateaux et des corbeilles à pain.

La salle est équipée de réfrigérateurs, congélateur, lave-vaisselle, chauffe-plat, cuisinière. La salle possède également une douche.

Un inventaire vous sera remis lors de votre réservation. Vous devrez le faire parvenir à la mairie la semaine avant votre location. Lors de la remise des clefs, l'inventaire entrant sera effectué. L'inventaire sortant sera effectué, si possible en présence des locataires le lendemain de votre manifestation.

Le parc de la salle : il est entouré par des haies d'arbustes : les enfants peuvent ainsi jouer sans danger.

Les barbecues sont tolérés à condition qu'ils soient sur pieds et que la mairie soit avertie.

### Tarifs :

les tarifs comprennent la location de la salle multi-activités, la vaisselle et le chauffage.

Seules la casse et la perte de vaisselle ne sont pas comprises : le remplacement de la vaisselle cassée est interdit, une participation financière est demandée par la mairie.

Dans le cas de dégradations de la salle ou des abords, voire même dans le village, le locataire devra faire marcher sa responsabilité civile, faute de quoi, le chèque de caution pourra, en partie ou en totalité, être encaissé.

Les habitants de la commune bénéficient d'un tarif préférentiel.

Plusieurs tarifs sont disponibles.

- Le tarif "Lunch ou galette" : il comprend une utilisation limitée à 3 heures avec les convives (non compris la préparation et le rangement de la salle) et se terminant au plus tard à 22h00.

- Le tarif "une journée" : il comprend une utilisation de la salle depuis 8h du matin jusque dans la nuit. La salle doit être rendue propre et rangée au plus tard pour 8h le lendemain.

- Le tarif "week-end" : il comprend une utilisation pour 2 jours de suite depuis 8 heures du matin le premier jour jusque dans la nuit le deuxième jour. La salle doit être rendue propre et rangée pour le lendemain de la manifestation à 8h00.

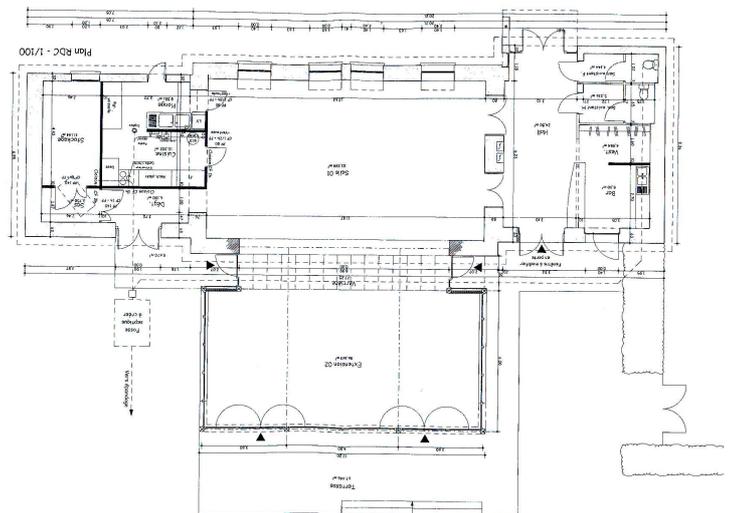
Pour plus de deux jours, le principe est le même.

Les clefs peuvent être données au locataire la veille de la location à condition, d'une part, que la salle ne soit pas déjà louée et d'autre part que cette prise anticipée ne serve qu'à la préparation de la manifestation.

### Tarifs :

	Commune	Hors Commune
Week-end	170 €	300 €
1 Journée	120 €	210 €
Lunch, galette	60 €	100 €

### Surface et disposition :



# VIE DE LA COMMUNE

## MISE EN PLACE DE LA TEOM AU SICTOM

Depuis janvier 2009, vous ne payez plus de facture de Redevance d'Ordures Ménagère, et il n'y a pas eu de facturation en juillet. La contribution à ce service se fera à travers l'impôt foncier que vous payez pour votre habitation. Votre feuille d'impôts fonciers de l'automne 2009 comprendra donc une colonne supplémentaire par rapport à 2008. Cette Taxe Ordures Ménagère, s'ajoutera à la somme des impôts fonciers sur le bâti que vous devrez acquitter. Cette mesure, décidée par le Syndicat Inter Communal de Traitement des Ordures Ménagère de Champagne Berrichonne, permet de simplifier la perception du coût du service de traitement de vos déchets.

Voici comment vous pouvez calculer votre taxe : le taux de base fixé par la direction générale des finances pour 2009 est 17,36 %. Vous le multipliez par 1,20 ; ce chiffre est le coefficient de lissage instauré pour la commune par le SICTOM, chaque commune ayant un coefficient différent. Vous prenez le revenu cadastral des propriétés bâties se trouvant sur votre feuille de taxes foncières que vous multipliez par le taux comme défini ci-dessus soit pour 2009 20,83 %. Enfin, vous ajoutez 8% de frais de gestion.

Par exemple, pour un revenu cadastral de 500 €, on effectue les opérations suivantes :  $500 \times 20,83 \% + 8\%$  soit une taxe d'ordure ménagère de 112 €.

Ce coût de traitement de nos déchets est en constante augmentation, en raison de nos exigences en termes de traitements de déchets et de nécessaires protections de l'environnement.

La seule solution efficace pour limiter ce coût de traitement des ordures ménagères passe par une réduction du volume de déchets que nous produisons tous : utilisons le tri sélectif pour les papiers et le verre dans les containers (à côté de la grange communale) et les emballages dans les sacs jaunes ; portons dans les déchetteries de Neuvy-Pailloux ou de Vouillon les déchets végétaux, ainsi que les autres gros déchets.

Nous pouvons aussi mettre en place une solution de compostage individuel.

Chacun peut, à son échelle, participer à réduire le coût financier du traitement de nos déchets et coût environnemental pour notre planète, afin que les générations à venir puissent elles aussi profiter d'un formidable cadre de vie.

A titre d'exemple, vous trouverez ci-dessous un avis d'imposition 2009. Tous les taux qui ne sont pas encore connus, ont été repris sans augmentation.

AVIS D'IMPOSITION TAXES FONCIÈRES								
votées et perçues par la commune, le département, la région et divers organismes								
2009								
DÉPARTEMENT : 360 INDRE				COMMUNE : 190 A SAINTE-FAUSTINE				
DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS								
	Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement	Taxe ordures ménagères 0	Total des cotisations
Taux 2008	10,82%		0,91%	11,02%	3,47%			
Taux 2009	11,09%		0,91%	11,02%	3,47%		20,83%	
Adresse								
Base	620		620	620	620		620	
Cotisation	69		6	68	22		129	
Adresse								
Base								
Cotisation								
Cotisations 2008	67		6	68	22			
2009	69		6	68	22		129	294
Montant de l'impôt								
Montant de l'impôt								
Taux 2007								
Taux 2008								
Base terres non bâties								
Base terres agricoles								
Base terres agricoles								
Cotisations 2007								
2008								
Montant de l'impôt								
Base « Etat » Base cadastrale								
Dégrèvements jeunes agriculteurs des propriétés non bâties								
Base du forfait forestier 0								
Majoration base ter. const. 0								
Caisse d'assurance accidents agricole								
Frais de gestion de la fiscalité directe locale 0								24
Dégrèvement - Habitation principale 0								
Dégrèvement JA - Etat 0								
Dégrèvement JA - collectivités 0								
Montant de votre impôt :								318

## DECLARATION DES MINI-MOTOS

Les cyclomoteurs, motocyclettes, tricycles et quadricycles comme par exemple les pocket-bikes et autres quads légers font l'objet d'une nouvelle réglementation qui impose à leur propriétaire la déclaration et l'identification du véhicule. Ces véhicules, d'une vitesse inférieure à 25km/h, ne sont toujours pas autorisés à circuler sur les routes. Leur usage est limité à des terrains adaptés à leur pratique ou à des terrains privés à des fins professionnelles (milieu agricole notamment) ; les mineurs de moins de 14 ans ne peuvent les utiliser que dans le cadre d'une association sportive agréée. Les véhicules doivent être déclarés soit par internet sur le site : [mon.service-public.fr](http://mon.service-public.fr) soit en retirant un

imprimé en mairie et en le retournant, accompagné de pièces justificatives, au ministère de l'Intérieur. Un numéro à 6 chiffres sera alors donné à l'engin. Il devra être gravée sur une des pièces du véhicule. Ces chiffres devront également figurer sur une plaque d'immatriculation qui sera apposée à l'arrière du véhicule. Les chiffres seront disposés en deux lignes de 3, inscrits en blanc sur fond bleu.

Les propriétaires ont jusqu'au 3 décembre pour faire leur première déclaration. Pour un nouvel achat ainsi que pour une modification (changement de domicile, etc ...), le délai est de 15 jours.

Dernière précision : la vente ou la cession de ces engins à des mineurs est interdite.

# POPULATION

La population de Sainte-Fauste a passé le cap des 300 habitants mais fluctue beaucoup du fait de la vente simultanée de plusieurs habitations. La moyenne d'âge des habitants de la commune reste inférieure à 38 ans.

## ETAT-CIVIL ANNEE 2007

### Les mariages

- Jean-Baptiste PERESSINI et Stéphanie CHARPENTIER

### Les décès

- René MARCELOT

### Les naissances

- Luis BAILLY
- Flora LOUET
- Alric TROUVE

## ETAT-CIVIL ANNEE 2008

### Les mariages

- Benoît PERESSINI et Emeline BAC

### Les décès

- Camille PASQUET
- Maxence EVANO
- Luisa SELLIER

### Les naissances

- Amélie CAILLAUD
- Charlotte GUILLEMAIN
- Melvin LAVENAIRE
- Ruben PARLEBAS

## LES NOUVEAUX ARRIVANTS

- Madame Séverine PARLEBAS à La Godinerie
- Monsieur Francky CHATAIN et Madame Sandrine MARAIS et leur enfant au 5 Ter Chemin des Mésanges à Ablenay
- Monsieur Didier VIOLETTE et Madame Céline TRICARD et leurs enfants au 9 Chemin des Mésanges à Ablenay
- Monsieur Julien VOITIER et Mademoiselle Noëlle ARRETAUD au 17 Chemin des Mésanges à Ablenay
- Monsieur et Madame Olivier MORAND et leurs enfants au 4 Bis Chemin des Bouvreuils à Ablenay
- Monsieur Christophe LIMOUSIN et Madame Stéphanie MYCAT et leurs enfants au 18 Chemin des Bouvreuils à Ablenay
- Monsieur Daniel CARRION au 10 Route d'Ardentes à Ablenay
- Monsieur Jérémy ARMENIO et Caroline SANDRI et leur enfant au 3 Chemin de La Godinerie à Ablenay
- Monsieur Vincent GUILLON et Mademoiselle Leïla BOUZIANE au 2 Impasse des Abeilles à Ablenay
- Monsieur Cyril ASTIE et Mademoiselle Aurélie GATAY au 2 Rue du Château à Sainte-Fauste
- Monsieur Mickaël LOUET et Madame Isabelle GONNIN et leurs enfants aux Sarrays

## LE RECENSEMENT

Depuis 2004, une nouvelle formule de recensement de la population a été mise en place. Il s'agit de recenser par cinquième en 5 ans les populations des communes de moins de 10 000 habitants. Les habitants de Sainte-Fauste ont été recensés en 2004. Cependant, les chiffres ne deviennent officiels qu'au 1er janvier 2009, une fois que toutes les communes ont effectué le recensement. Toutefois, dans un souci d'équité le nombre retenu est une estimation au 1er janvier 2006.

Pour être plus clair, les chiffres du recensement de 2004, officiels au 1er janvier 2009, sont ceux estimés par l'INSEE au 1er janvier 2006.

L'INSEE a également défini plusieurs catégories de population :

- La population municipale qui comprend les ménages qui vivent sur la commune ;
- La population comptée à part qui comprend les personnes ayant une résidence familiale sur la commune mais vivant dans une autre commune : les étudiants, les internes, ...

- La population totale qui est la somme des populations municipale et comptée à part.

Le recensement 2009 s'est déroulé de la mi-janvier à la mi-février. Un bon accueil a généralement été réservé à l'agent recenseur. Les chiffres récoltés seront officiels dès le 1er janvier 2010.

Outre les données statistiques sur la démographie communale, les chiffres récoltés servent aussi de base aux calculs de différentes dotations attribuées aux communes.

Voici donc quelques chiffres :

Population légale au 1er janvier 2009 (estimation 2006)

- Population municipale : 258
- Population comptée à part : 6
- Population totale 264

Recensement 2009 :

- Nombre de logements recensés : 134
- Bulletins individuels (population municipale) 293
- Population comptée à part : 14
- Population totale : 307